

Valoriser le Fleuve en Île-de-France

Aménager avec le Fleuve :
Robustesse et risques d'inondations

Aménager et construire près du Fleuve

Table ronde TR4 du 10 décembre 2009
Jean-Pierre PALISSE



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



Sommaire

- I. Le Fleuve et la ville :
rappel de la table ronde du 4 décembre 2008**

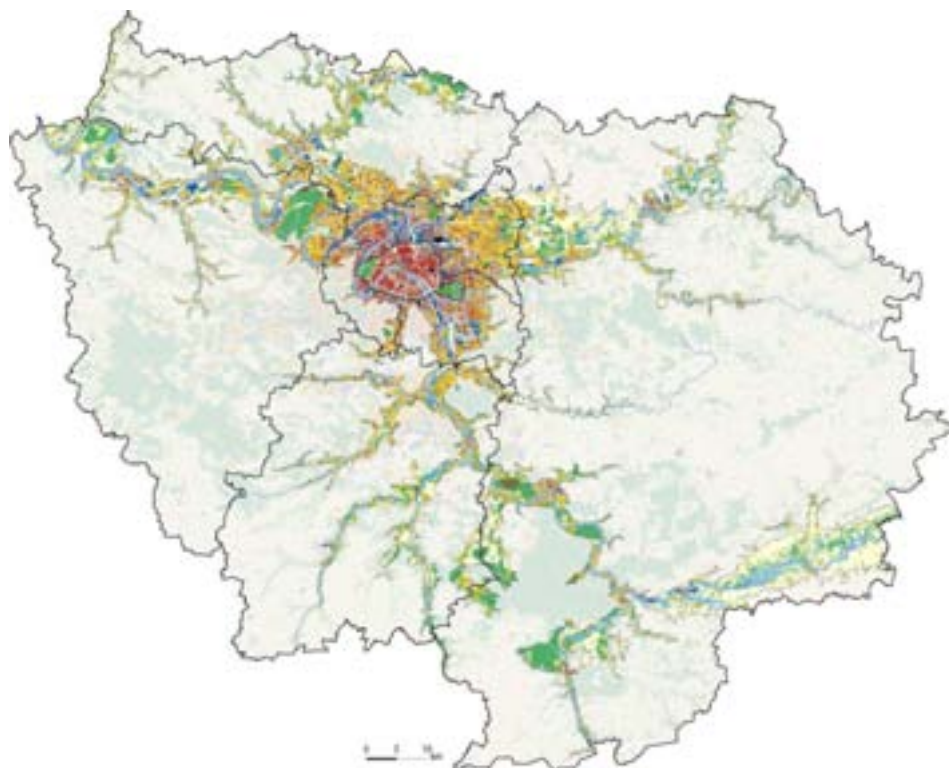
- II. Construire en zone inondable**

- III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain**

I. Le Fleuve et la ville

1. La Seine, source et fontaine de la Métropole :

- Des villes nées sur le fleuve
- Une multitude de sites d'exception
- La ville présente sur ses rives

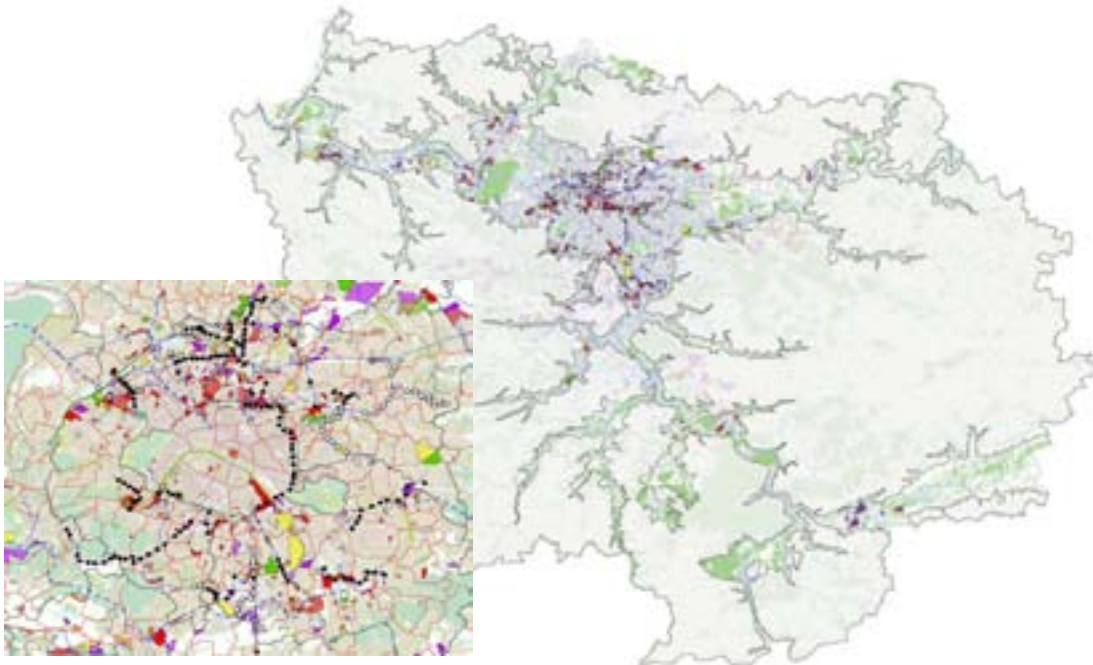


Meaux

I. Le Fleuve et la ville

2. La Seine, artère urbaine en mutation :

- Des changements d'usage des sols
- Un espace de projets urbains



Les projets urbains



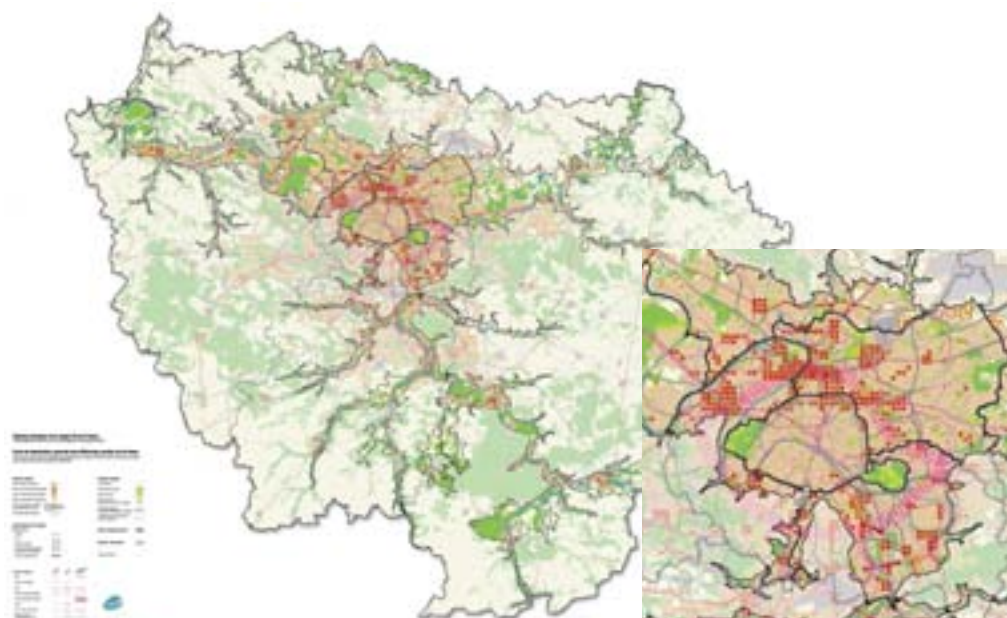
Paris, ZAC Seine Rive Gauche, port de Tolbiac

J.-G. Jules / AERIAL / IAU rlf

I. Le Fleuve et la ville

3. La vallée de la Seine, espace stratégique de la Métropole parisienne :

- Le projet de SDRIF
- Les projets du grand Pari(s)
- Les dynamiques territoriales



Le projet de SDRIF



LIN : « Seine-parc » aux Mureaux, bâtiments-docks en zone inondable.



Castro : tours-jardins de l'île de Vitry à Seine-Amont.



MVRDV : tours de « Super Seine » à la confluence Seine-Marne.

Les projets du Grand Paris

I. Le Fleuve et la ville

4. Les atouts des rives de Seine



- Paysages
- Espaces ouverts
- Continuités écologiques
- Ventilation et adoucissement climatique
- Liaisons, continuités, frontières
- Dimension poétique

I. Le Fleuve et la ville

5. Les handicaps des rives de Seine :

- Fragmentations urbaines
- Risques :
 - pollutions et risques technologiques
 - inondations

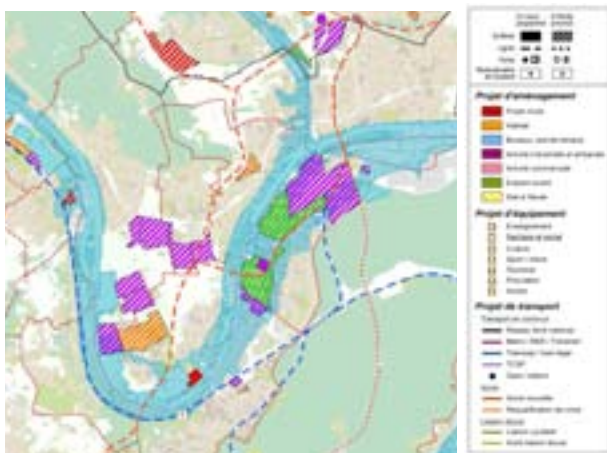


Conflans-Sainte-Honorine – Achères, sablières



II. Construire en zone inondable

1. Projets urbains et zone inondable : est-ce conciliable ?

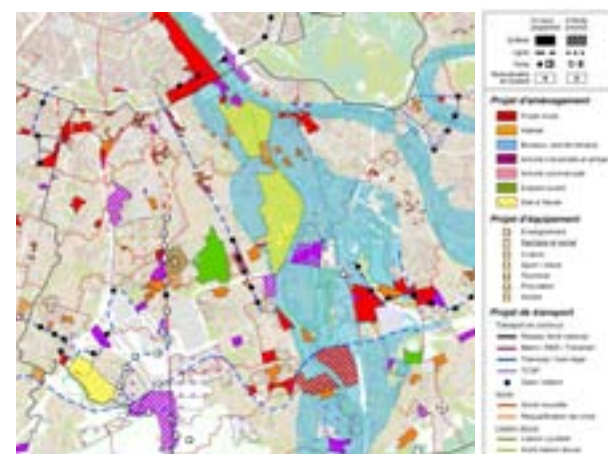


Achères



Saint-Ouen / Gennevilliers

- La Boucle de Chanteloup et Achères
- La Boucle de Gennevilliers
- La Seine Amont



Seine Amont

II. Construire en zone inondable

2. Les risques :

- L'aléa : des crues d'occurrence imprévisible
- Des enjeux humains, matériels, économiques
 - la vulnérabilité ?
- Des situations variables dans le temps :
 - la prévention
 - l'alerte
 - la crue
 - l'après-crue

II. Construire en zone inondable

3. Comment réduire la vulnérabilité :

- Maîtriser la crue (garantir les écoulements, permettre l'expansion de la crue, réguler l'évacuation de l'eau)
- Construire en tenant compte du risque (mise hors risques des espaces de vie, des accès, des alimentations et rejets de fluide)
- Organiser la gestion de crise (urgences sanitaires, accueil des personnes déplacées, etc.)
- Faciliter et accélérer le retour à l'accessibilité et au fonctionnement normal

II. Construire en zone inondable

4. Agir à l'échelle du territoire :

- Planification urbaine (SCoT) et PPRI

- Sud du Gard



PPRI



SCoT

- CA de Montpellier



- Aménagement hydraulique
- Plans de secours

II. Construire en zone inondable

5. Agir sur l'aménagement urbain :

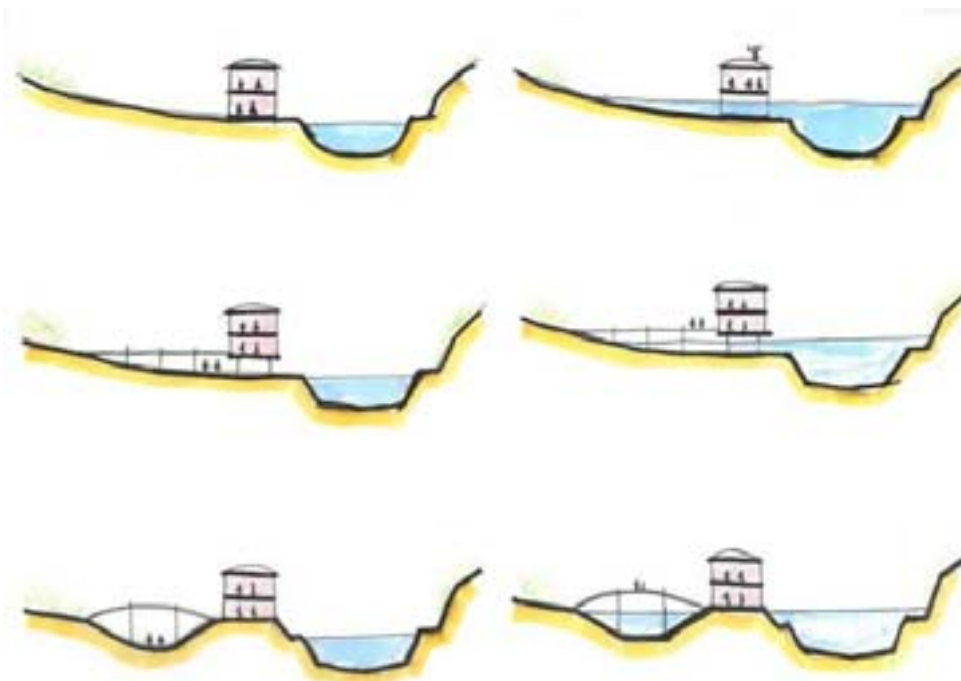
- Construire en zone inondable

- ne pas ignorer le risque

- les réponses :

- digues
- buttes
- pilotis
- ponts bâtis
- pontons bâtis

- Des exemples
(Anvers, Cologne, Copenhague)



E. Bordes-Pagès / IAU tdf

Anvers



J.-P. Pallisse / IAU tdf

Cologne



P. Lecroart / IAU tdf

Copenhague

III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain

1. Maîtriser le risque à l'échelle du territoire

- Rendre le risque visible pour les acteurs du territoire
 - faire connaître la nature des aléas
 - évaluer les enjeux humains et économiques
 - afficher la stratégie de réduction de la vulnérabilité
- Ne pas aggraver la situation en aval et en amont de chaque territoire
 - pas de retenue d'eau
 - pas d'accélération des écoulements
- Préserver les sites naturels existants d'écoulement et d'expansion des crues
 - ne plus urbaniser les espaces encore ouverts situés en zone inondable
 - ou leur appliquer un principe de compensation à proximité
 - aménager et gérer ces sites de manière à favoriser leur rôle hydraulique

2. Réduire la vulnérabilité à l'échelle locale

3. Etablir et faire connaître les dispositifs et comportements de crises

III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain

1. Maîtriser le risque à l'échelle du territoire

2. Réduire la vulnérabilité à l'échelle locale

- Quartiers existants :
 - traitement des infrastructures pour réduire les risques et faciliter leur remise en état post-crue
 - ré-affectation des locaux inondables à des usages à faible coût d'interruption et de restauration
 - planifications des déplacements indispensables à la sécurité publique
- Sites en recyclage urbain :
 - amélioration de leur capacité de régulation hydraulique
 - mise hors d'eau de tous les lieux de vie
 - mise hors risques des infrastructures primaires (circulation, énergie et fluides)

3. Etablir et faire connaître les dispositifs et comportements de crises

III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain

1. Maîtriser le risque à l'échelle du territoire
2. Réduire la vulnérabilité à l'échelle locale
- 3. Etablir et faire connaître les dispositifs et comportements de crises :**
 - Comment anticiper pour éviter des conséquences graves ?
 - Que faire après l'alerte ?
 - Comment se comporter pendant la crue ?
 - Comment revenir à la situation normale ?

Valoriser le Fleuve en Île-de-France

Aménager avec le Fleuve :
Robustesse et risques d'inondations

Aménager et construire près du Fleuve

Table ronde TR4 du 10 décembre 2009
Jean-Pierre PALISSE



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



Merci de votre attention